

COMMENT ÇA FONCTIONNE ?



1



Lecteur de badge

Pour utiliser les conteneurs, je dois m'équiper de mon badge.



2

Je pose le badge sur le lecteur au niveau de l'arrondi. La diode verte s'allume et la serrure se déverrouille.



3

Je soulève la poignée pour ouvrir le tambour.



4

Une fois le sac déposé dans le tambour, j'abaisse la poignée jusqu'à la fermeture totale. Le dépôt est enregistré.



Sacs de 50 L maximum

Le voyant **vert** s'allume, vous pouvez ouvrir la trappe et déposer votre sac.

Le voyant **rouge** s'allume, l'accès n'est pas autorisé. Le conteneur peut être plein. **Nous vous conseillons de vous diriger vers un autre emplacement** (voir plan).

Le voyant **orange** s'allume: le badge n'est pas référencé ou présente une anomalie. Contactez le service gestion des déchets d'Anjou Bleu Communauté au 02 41 92 52 72.

L'ESSENTIEL

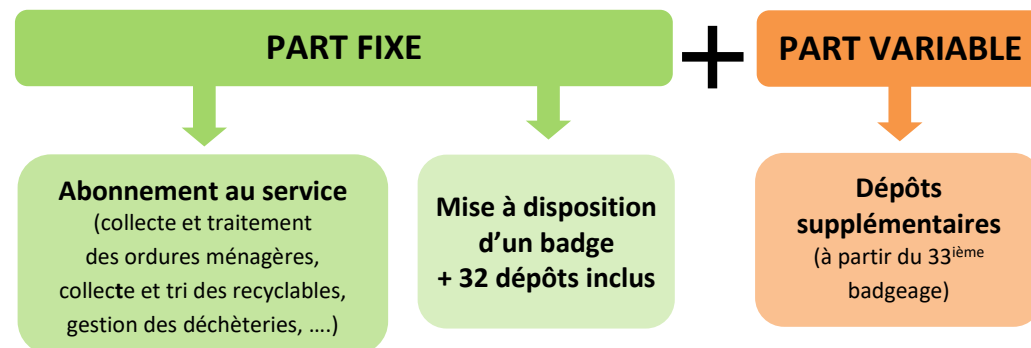
Le badge que vous venez de recevoir vous permet d'accéder à l'ensemble des conteneurs à ordures ménagères implantés dans la commune. Vous pouvez y déposer vos ordures ménagères (déchets non recyclables - **sacs de 50 litres maximum**).

Vous trouverez dans ce document le mode d'emploi et les emplacements des conteneurs à ordures ménagères.



LA REDEVANCE INCITATIVE

La redevance incitative permet de couvrir l'ensemble des charges liées aux déchets (collecte des ordures ménagères, tri des recyclables, gestion des déchèteries). Elle est composée de :



EN PRATIQUE

En cas de déménagement : contactez le service gestion des déchets d'Anjou Bleu Communauté afin de restituer votre badge.

En cas de perte du badge : contactez le service gestion des déchets d'Anjou Bleu Communauté afin de bloquer le badge perdu. Un nouveau badge vous sera remis. Attention : tout badge perdu sera facturé 5 €.

